RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A. H. PAVILLONS

SASU AU CAPITAL DE 1 000 ,00 Euros
Siège social 14 place Oissery Forfry – 93320 Les Pavillons-sous-bois
RCS Bobigny – 911 634 467

PROCES VERBAL DES DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 25 juin, A 18H30,

Madame MAZOUNI Amina, associée unique et présidente de la société A.H. PAVILLONS, Société par Actions Simplifiée à associé Unique au capital de 1 000.00€, immatriculée auprès du RCS de Bobigny sous le numéro 911 634 467, dont le siège social est situé au 14, place Oissery Forfry 93320 Les Pavillons-sous-Bois,

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le **31/12/2023**

A pris les décisions ci-après relatives :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le **31/12/2023**
- L'affectation du résultat ;

PREMIERE DECISION :

L'associée unique approuve les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** et se soldant par un déficit de **1232 euros**.

L'associée unique approuve également le montant global des dépenses et charges pour cet exercice.

DEXIEME DECISION :

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à **1232 euros**, en report à nouveau de la manière suivante :

- Report à nouveau solde débiteur : **1232 euros**

TROISIEME DECISION :

L'associée unique constate que les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital et décide de continuer l'activité au vu de rétablir les capitaux propres dans les deux années.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Madame MAZOUNI Amina
Présidente / Associée unique

